

Conditions Générales d'Utilisation Réa

PREAMBULE ET DÉFINITIONS

Les présentes conditions générales (« les CGU ») ont pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre de l'accès à l'utilisation de la plateforme de gestion et de suivi des chantiers développée par la société Réa.

Sont entendues dans le cadre des présentes conditions les définitions suivantes :

- La "Solution" comme l'ensemble des services accessibles en ligne et proposés par Réa. Sont inclus les serveurs de données et de fichiers, leurs APIs, ainsi que les applications web et mobiles qui permettent d'y accéder et de les manipuler via une interface graphique
- Les "Services" comme l'ensemble des fonctionnalités proposées par la Solution
- Un "Utilisateur" comme toute personne physique accédant et utilisant la Solution
- Un "Client" comme toute personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement payant auprès de la société Réa pour l'accès à la solution
- Un "Abonné" comme toute personne physique bénéficiant d'un abonnement payant pour l'accès à la solution
- Un "Compte Utilisateur" représente le droit d'accès à la Solution conféré à un Utilisateur par Réa.

Toute utilisation de la solution de gestion et de suivi des chantiers Réa suppose la connaissance des « CGU » et entraîne leur acceptation irrévocable et sans réserve. Les « CGU » sont applicables aux Utilisateurs dès leur date d'entrée en vigueur et remplacent les précédentes.

L'Utilisateur, après avoir pris connaissance des potentialités, de la finalité, des fonctionnalités, du caractère standard et du mode opératoire des services proposés par Réa et après en avoir eu une présentation détaillée a décidé de bénéficier de ces derniers. L'Utilisateur reconnaît avoir reçu l'ensemble des informations et conseils permettant de prendre la mesure de la proposition de Réa et s'être assuré de la conformité des services Réa à ses besoins.

Il appartient à l'Utilisateur de s'assurer de l'adéquation des services Réa à ses besoins propres, notamment sur la base des indications fournies dans la documentation qui lui a été présentée, qu'il dispose de la compétence nécessaire pour l'accès à la Solution et pour l'utilisation de ses services, qu'il dispose d'une bande passante et d'un accès au réseau suffisamment dimensionnés pour accéder à la plateforme Réa suivant les prérequis Réa.

1 - ABONNEMENT

Le Contrat d'abonnement est conclu pour une durée d'un (1) an ou d'un (1) mois à compter de la validation par l'Abonné de son inscription via le lien reçu par email suite à son inscription, sauf dispositions contraires du Contrat. Le Contrat est reconduit tacitement par périodes successives d'un (1) ou douze (12) mois selon la période de facturation souscrite à chaque date d'anniversaire, sauf dénonciation par l'une des Parties par email à l'adresse support@rea-app.fr au moins quarante-huit (48) heures ouvrées avant l'expiration de la période en cours.

2 - ACCES A LA PLATEFORME Réa

L'accès à la plateforme Réa ne peut s'effectuer qu'au travers du réseau Internet et nécessite au préalable une connexion audit réseau à l'adresse Internet communiquée à l'Utilisateur. L'Utilisateur sera seul responsable de sa connexion au réseau Internet et de tous les frais associés notamment les communications téléphoniques.

L'Utilisateur emploiera seul ce droit d'accès. Les Comptes Utilisateurs sont unipersonnels. Il pourra se connecter à tout moment – à l'exception des périodes de maintenance. L'accès s'effectue à partir des ordinateurs de l'Utilisateur, de tout ordinateur nomade de l'Utilisateur, au moyen des Identifiants renseignés à son inscription par l'Utilisateur. L'identification de l'Utilisateur lors de son accès à la Solution se fait au moyen

d'une adresse email vérifiée, et d'un mot de passe choisi à la première connexion. Une demande de changement de mot de passe peut être effectuée directement par l'Utilisateur via la page web de connexion. Les mots de passe sont chiffrés et ne peuvent par conséquent pas être déchiffrés ou renvoyés à l'Utilisateur par Réa. L'Utilisateur est entièrement responsable de l'utilisation des Identifiants et il est responsable de la garde des codes d'accès qui lui sont remis. Il s'assurera qu'aucune autre personne non autorisée par Réa n'a accès à la Solution.

3. FONCTIONNEMENT ET EXPLOITATION

Les codes d'accès à la Solution étant déterminés par l'Utilisateur, Réa ne pourra être tenue responsable de toute perte ou dommage résultant de l'accès à la plateforme par un Utilisateur, ou par un tiers non désigné par le Client. Dans ce cadre, le Client s'engage, à informer immédiatement Réa de toute utilisation des codes d'accès à la plateforme Réa qu'il jugerait frauduleuse.

Réa s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer la permanence, la continuité et la qualité de la Solution. En cas d'incident sur le réseau, Réa s'oblige à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose afin de rétablir l'accès à la Solution dans les meilleurs délais.

Pour des nécessités techniques, Réa se réserve le droit, sous réserve d'un préavis de deux (2) jours calendaires, d'interrompre temporairement tout ou partie des Services. Les interruptions programmées le seront dans la mesure du possible en dehors des heures de bureau (9h00 à 18h00 heure de Paris). Dans tous les cas elles ne pourront dépasser deux (2) heures consécutives dans les jours de bureau et trois (3) les autres jours.

Réa se réserve le droit de modifier / développer les fonctionnalités des services proposés par la Solution.

Réa assure la protection de l'ensemble de la Solution, des résultats, des traitements et des transmissions effectués, ainsi que des sauvegardes réalisées.

4. DROITS D'UTILISATION

Le droit d'accès à sa Solution est accordé par Réa aux Abonnés pour la durée du Contrat et aux Utilisateurs Invités dans la limite du Contrat des Clients qui les ont invités. L'utilisation des services de la plateforme doit être conforme aux stipulations du Contrat, ainsi qu'aux prescriptions et consignes d'utilisation, de sécurité et de bon fonctionnement contenues dans la Documentation présentée aux Utilisateurs Et pour ses seuls besoins propres.

Tout nouveau client bénéficie d'une période d'essai gratuite de quatorze (14) jours à compter de la vérification de son adresse e-mail via le l'URL reçue à l'inscription. En renseignant un moyen de paiement avant le terme de cette période, le Client souscrit de fait à un abonnement dont le montant et la fréquence de facturation lui sont indiqués sur la page *Abonnement* de son Compte Utilisateur.

En l'absence de moyen de paiement au terme de la période d'essai, le Compte Utilisateur est automatiquement désactivé et aucun abonnement n'est souscrit.

Un client ne peut en aucun cas prolonger cette période d'essai en utilisant une autre adresse e-mail, sans quoi il sera immédiatement redevable du montant de l'offre qu'il a choisie lors de son inscription. Réa se réserve le droit de prélever de manière anticiper tout moyen de paiement renseigné par le Client, valant comme souscription à l'offre choisie, ou à défaut de suspendre tous les Comptes Utilisateurs créés et d'en supprimer les données et fichiers.

Le Client s'engage à solliciter de Réa un devis complémentaire s'il a besoin de créer des Abonnés rattachés à son Contrat . En cas de dépassement constaté par Réa du nombre d'Utilisateurs partageant un même Compte Abonné, le Client deviendra immédiatement redevable envers Réa d'une redevance supplémentaire au tarif en vigueur.

Toute utilisation non expressément autorisée par Réa au titre du Contrat est illicite, conformément à l'article L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle.

5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Réa est et demeure titulaire des droits de propriété relatifs à tout élément des Services et des Solutions mis à disposition de l'Utilisateur ou du Client, ainsi plus généralement que de l'infrastructure informatique (logicielle et matérielle) mise en œuvre ou développée dans le cadre du Contrat.

Le droit d'utilisation accordé par Réa par le Contrat n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle au bénéfice de l'Utilisateur ou du Client . En conséquence, le Client ou l'Utilisateur s'interdit tout acte, pouvant avoir pour objet ou pour effet de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de Réa sur le Logiciel, qui est notamment protégé par le Code de la propriété intellectuelle.

6. ASSISTANCE TELEPHONIQUE – MAINTENANCE – SUPPORT TECHNIQUE

Pendant la durée du Contrat, le Client bénéficie des mises à jour correctives et technologiques de la Solution.

Par ailleurs, Réa fournira au Client une assistance pour l'utilisation des services proposés sur la par mail avec réponse sous 48 heures ouvrées.

La nécessité de réaliser une mise à jour est décidée unilatéralement par Réa au regard des évolutions légales et/ou technologiques et pour assurer le bon fonctionnement des services proposés.

7. PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Contrat ne couvre pas les prestations complémentaires préconisées par Réa ou sollicitées par le Client pour répondre à ses besoins spécifiques. Celles-ci pourront faire l'objet d'un contrat séparé entre le Client et Réa.

8. REDEVANCE

La redevance initiale ainsi que la période de facturation pour le droit aux Services à acquitter par le Client sera déterminée en fonction des options choisies. Ce montant sera indiqué à l'inscription pour les offres standard ou pourront faire l'objet d'une proposition formulée par l'équipe commerciale dans le cadre d'une demande spécifique ou d'un changement d'option.

Le montant de la redevance est susceptible de varier en fonction de l'évolution des circonstances économiques. Toutes les variations de redevance ainsi décidées par Réa seront signalées au Client par courrier ou e-mail 4 semaines avant leur application.

9. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures seront émises à la date d'anniversaire de l'abonnement et selon la période de facturation choisie, à terme à échoir, payables à l'émission par prélèvement sur carte bancaire. Elles seront envoyées par email au Client. La redevance de droit d'utilisation ainsi que toutes les autres sommes dues au titre du contrat sont indiquées hors TVA et consultable sur la page *Abonnement* du Compte Utilisateur.

Sans préjudice de son droit de résilier le Contrat, en cas de non règlement deux (2) jours au-delà du terme de paiement convenu, malgré mise en demeure restée infructueuse, Réa se réserve le droit de suspendre ses obligations, y compris l'accès à la Solution Réa et à l'utilisation de ses services, jusqu'à complet règlement des sommes dues.

Les Services reprendront dès que la cause de suspension aura été supprimée, sans prolongation de la période en cours.

10. RÉSILIATION

10.1. Résiliation partielle à l'initiative des Parties

Chaque Partie peut décider de résilier le contrat ; la résiliation partielle devra être notifiée par mail au moins quarante-huit (48) heures avant l'expiration de la période en cours.

10.2. Résiliation pour faute

En cas de manquement par l'une des Parties à une obligation essentielle prévue au Contrat, non réparé dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de première présentation d'un e-mail notifiant le manquement en cause et le risque de résiliation, l'autre Partie pourra résilier le Contrat par e-mail, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en application du Contrat.

La résiliation pour faute prend effet à la date de première présentation de sa notification, et elle entraîne la suspension immédiate de tous les accès du Client aux Services. La résiliation ou la fin, pour quelque raison que ce soit, du présent contrat ne donne pas lieu au remboursement des sommes encaissées par Réa.

11. SAUVEGARDE DES DONNEES DU CLIENT APRES RESILIATION

Si le Client en fait la demande expresse, Réa s'engage à effacer et supprimer de son système les données appartenant au Client. Cette suppression aura lieu dans les 10 jours suivant la demande du Client.

Dans l'hypothèse où aucune demande expresse du Client n'est formulée dans le mois suivant la résiliation, Réa pourra librement effacer ou non les données et ce sans limite temporelle ni préavis.

12. RESPONSABILITÉ

12.1. Responsabilité de l'Utilisateur

S'agissant de données à caractère personnel, l'Utilisateur est considéré comme responsable du traitement au regard de la loi des données qu'il communique au moyen de la Solution Réa.

L'Utilisateur garantit qu'il dispose de toutes les autorisations d'utilisation et/ou de diffusion sur le territoire, des informations et données de toute nature, communiquées par la plateforme Réa et est seul responsable des conséquences de cette communication sur la plateforme.

En cas de manquement aux dispositions de la loi du 21 juin 2004 (« LCEN ») constaté par une autorité judiciaire ou en cas d'injonction délivrée par l'autorité judiciaire de supprimer un contenu litigieux, Réa pourra prendre toute disposition nécessaire pour supprimer ce contenu ou en empêcher l'accès, sans accord préalable de l'Utilisateur. Elle devra seulement l'en informer, a priori ou a posteriori.

En cas de réclamation amiable ou de mise en demeure d'un tiers adressée à Réa estimant que le contenu est illicite ou lui cause un préjudice, Réa informera sans délai l'Utilisateur.

S'il apparaît à Réa que des données communiquées par l'Utilisateur sont manifestement illicites, Réa pourra prendre toute mesure utile afin de supprimer l'accès au contenu litigieux ou d'en rendre l'accès impossible, et en informera l'Utilisateur.

La suspension ou l'interruption de l'accès au contenu pour les motifs mentionnés ci-dessus ne donnera droit au versement d'aucun dédommagement de la part de Réa au Client.

Par ailleurs, le Client restera alors redevable à Réa de l'intégralité du prix convenu jusqu'au terme de la période contractuelle.

En tout état de cause, l'Utilisateur garantit Réa des conséquences notamment financières de tout recours, toute action, et a fortiori toute condamnation auxquels Réa pourrait être exposée en raison de données illicites qu'il aurait publiées ou fait transiter par la plateforme Réa.

12.2. Responsabilité de Réa

Réa ne pourra être tenue responsable d'aucun dommage direct ou indirect de quelque nature que ce soit (tels que le préjudice commercial ou financier, ou les pertes d'exploitation qui affecteraient le Client ou l'Utilisateur) résultant de toute impossibilité d'accès aux Services, de toute utilisation des Services, y compris toute perte de données, et ceci, quelle que soit l'origine du préjudice. La responsabilité de Réa ne pourra être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté.

Réa s'engage à assurer la sauvegarde quotidienne des données, le test régulier des procédures de restauration, un hébergement des données en France et plus généralement dans l'Union Européenne, une triple réplication des données et backups quotidiens et une triple réplication des fichiers (pdf, images...).

Réa ne pourra être tenue responsable en cas de poursuites judiciaires à l'encontre de l'Utilisateur du fait d'une utilisation illicite du Logiciel.

Réa est tenue à une obligation de moyens et ne sera pas tenue pour responsable de tout retard intervenu dans l'exécution des Services.

Réa sera responsable de toutes conséquences d'une interruption ou d'une suspension des Services pour maintenance si elle n'a pas averti l'Utilisateur suffisamment à l'avance afin de lui permettre d'anticiper la suspension de maintenance et d'adapter, le cas échéant, son exploitation.

12.3 Force majeure

La responsabilité des Parties sera entièrement dérogée si l'inexécution d'une partie ou de la totalité des obligations mises à la charge de l'une d'elles résulte d'un cas de force majeure. Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendent l'exécution du Contrat et les parties se réunissent afin de déterminer les modalités de poursuite éventuelle de leurs relations.

Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à un (1) mois, le Contrat sera résilié sauf accord contraire entre les Parties.

Sont considérés comme cas de force majeure ou de cas fortuits, les blocage, perturbation ou encombrement des réseaux de télécommunication, la mauvaise qualité du courant électrique, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, les intempéries, les épidémies (comme l'actuelle crise sanitaire), les tremblements de terre, les incendies, les tempêtes, les inondations, les dégâts des eaux, les restrictions gouvernementales ou légales, ainsi que les modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation.

13. CONFIDENTIALITÉ

Les données appartenant à l'Utilisateur et utilisées par les Services de la plateforme Réa sont et demeurent la propriété du Client. Réa s'engage à garder ces données confidentielles, à n'effectuer, en dehors des nécessités techniques et de sauvegarde, aucune copie des données, à n'en faire aucune utilisation autre qu'à des fins statistiques ou que celles prévues pour l'exécution du Contrat.

Le Client s'engage pour sa part à garder confidentielles les documents, les données ou sur la nature des prestations assurées par Réa dans le cadre du Contrat.

14. Informatique et liberté

Les données personnelles recueillies sur l'Utilisateur à l'occasion de la conclusion du Contrat, sont soumises aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés. L'Utilisateur dispose en conséquence du droit d'opposition prévu à l'article 38 de la loi, du droit d'accès prévu à l'article 39 de la loi, du droit de rectification prévu à l'article 40 de la loi.

15. Loi et attribution de compétence

Le Contrat est régi par la loi française. En cas de litige et après tentative de règlement amiable, la compétence expresse est attribuée au Tribunal de commerce de La Rochelle nonobstant une pluralité de défendeurs ou un appel en garantie, y compris pour les procédures sur requête ou d'urgence.